



**Signature de la charte pour la promotion des produits
horticoles des Pays de la Loire,
Jeudi 31 août à 10h, à Saint-Mars-du-Désert**

DOSSIER DE PRESSE



Guide de l'achat responsable de végétaux

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 90 / 20 91 – 06 78 75 50 67

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr> - @Prefet44

Communiqué de synthèse

Une charte pour promouvoir les produits horticoles des Pays de la Loire auprès des collectivités publiques

Le secteur des plantes d'ornement (horticulture et pépinières) est un atout de la région Pays de la Loire. Première région horticole française, elle représente 10% des emplois et 20% du chiffre d'affaire national. Malgré son savoir-faire, sa gestion performante de l'environnement et la qualité de ses produits, le secteur horticole souffre et a connu ces dernières années de nombreuses cessations d'activités. L'objectif principal de la charte consiste à inciter les collectivités publiques à recourir plus souvent aux entreprises horticoles locales pour fleurir et aménager les espaces verts et paysagers publics. Par leur signature, l'Etat, la Région, les collectivités locales et la profession s'engagent à faire connaître les spécificités techniques des produits horticoles des Pays de la Loire et à promouvoir l'exigence de qualité dans les marchés publics d'espaces verts.

Face aux difficultés du secteur horticole, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), en lien avec les représentants de la filière a fait réaliser un diagnostic prospectif de la filière. La charte en constitue l'un des aboutissements. Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire a salué « l'investissement collectif qui a permis de finaliser et d'aboutir à sa signature par l'ensemble des acteurs de la filière et les collectivités locales ».

« A l'image des politiques de relocalisation de l'alimentation il s'agit de recourir plus souvent aux entreprises horticoles locales »

Les marchés publics sont un des leviers pour dynamiser l'économie locale. « A l'image des politiques de relocalisation de l'alimentation il s'agit de recourir plus souvent aux exploitations horticoles locales. Cela demande cependant un accompagnement des opérateurs publics et des entreprises qui y répondent. C'est pourquoi l'Etat en région a soutenu cette initiative qui donne des outils aux collectivités pour mieux intégrer l'approvisionnement de proximité dans leurs marchés » a précisé la préfète.

Cette charte s'inscrit pleinement dans les 10 lignes stratégiques de la filière horticulture et pépinière d'ornement adoptées en juin dernier dans le cadre de la stratégie agri-alimentaire des Pays de la Loire : créer, rayonner, protéger, fédérer. Florence Desillière, conseillère régionale, vice-présidente déléguée à la commission agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer, précise « La Région a élaboré en concertation avec les acteurs de la filière horticulture et pépinière ornementale des Pays de la Loire, une stratégie partagée 2017-2020. Cette stratégie complète la stratégie agri-alimentaire adoptée fin 2016, pour couvrir à terme toutes les filières agricoles régionales, y compris non alimentaires, et fixe 10 lignes stratégiques pour la filière horticulture et pépinière d'ornement ».

La charte

Le secteur des plantes d'ornement (horticulture et pépinières) est un atout de la région Pays de la Loire, pour son savoir-faire, sa gestion performante de l'environnement et la qualité de ses produits. Première région de production en France, le secteur de l'horticulture ornementale représente 3 932 emplois pour 318 entreprises en Pays de la Loire, pour un chiffre d'affaires de 315 millions d'euros.

Malgré ses atouts, le secteur horticole souffre. L'objectif principal de la charte est de favoriser le recours des collectivités locales aux entreprises d'horticulture de pépinières locales pour fleurir et aménager les espaces verts et paysagers publics. Cette charte vise ainsi plus particulièrement à promouvoir l'exigence de qualité dans les marchés publics «espaces verts» et à faire connaître les spécificités techniques des produits horticoles des Pays de la Loire auprès des collectivités publiques.

1- Une charte pour

- rendre visible l'offre locale ;
- faire reconnaître le savoir-faire horticole régional.

2- Le cadre réglementaire, un vrai levier au service des productions régionales

Les donneurs d'ordre peuvent faire le choix de la performance en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociétale des entreprises, de délai d'exécution et de services après achat.

3- Des engagements de la part des producteurs grâce à des avantages concurrentiels adaptés à la commande publique

- des produits diversifiés et une largeur de gamme inégalée et adaptée au territoire régional ;
- un service et une assistance technique basés sur une culture ornementale historique (authenticité variétale, conseil, accompagnement, proximité...) ;
- des délais et des conditions de livraison optimum assurant l'intégrité et la fraîcheur du végétal livré ;
- une gestion maîtrisée de l'environnement grâce à des entreprises engagées (Plante Bleue, Fleurs de France...)
- un engagement des producteurs dans la responsabilité sociétale au service des territoires .

4- Les chiffres clés de la production horticole ornementale et du paysage en Pays de la Loire

- 318 entreprises de production (près de 9% des entreprises en France) pour 315 millions d'€ de chiffres d'affaires (soit 22.6% du CA national).
- 2 950 ha en production (soit 19% des surfaces de production en France) dont 2 000 en pleine terre, 600 ha en hors-sol extérieur (conteneurs), 240 ha en serres (verres ou plastiques) et 110 ha en tunnels.
- 3 932 Equivalents Temps Plein (soit 20% de l'emploi du secteur en France) dont 2 577 salariés permanents (23,5% de l'emploi salariés permanents du secteur en France).

- Répartition géographique des ventes (en valeur) : la Région Pays de la Loire, une terre d'expédition : locales (<10 km) 15,5%, régionales (entre 10 km et <200 km) 22,5%, France (au-delà de 200 km) 54%, ventes sur l'espace communautaire et export pays tiers 8%.

1 740 entreprises du paysage pour 6 450 actifs avec 360 millions d'€ de chiffres d'affaires.

Une filière régionale de qualité qui répond aux exigences d'un approvisionnement de proximité, avec des emplois non délocalisables

Un secteur de la production fortement employeur de main d'œuvre et ancré dans son territoire

La Région des Pays de la Loire est la première région française de production horticole, avec 10% des emplois liés à ce secteur et plus de 20% du chiffre d'affaires français.

